

Adopter une politique

Adopter une **politique** d'accompagnement et d'accueil du nouveau-né et leur famille et de **promotion de l'allaitement maternel** formulée par écrit et systématiquement portée à la connaissance de tous les personnels soignants.

Donner les compétences nécessaires

Donner les **compétences** nécessaires pour mettre en œuvre cette politique à tous les personnels soignants.

Informez des avantages de l'allaitement maternel

Informez toutes les femmes enceintes des avantages de l'allaitement au sein et de sa pratique.

Adopter des pratiques pour favoriser le lien

Pendant le travail et l'accouchement, **adopter des pratiques** susceptibles de **favoriser le lien** mère-enfant et un bon démarrage de l'allaitement.

Placer le bébé en peau à peau

Placer le bébé en **peau à peau** avec sa mère immédiatement à la naissance, pendant au moins 1 heure, y compris pour la majorité des enfants nés entre 34 et 37 semaines d'aménorrhée. **Encourager** la mère à reconnaître quand le bébé est prêt à téter, en **proposant de l'aide** si besoin.

Indiquer aux mères comment alimenter leur bébé

Indiquer aux mères qui allaitent comment pratiquer **l'allaitement** au sein et comment **entretenir la lactation** même si elles se trouvent séparées de leur nouveau-né. Donner aux mères qui n'allaitent pas des **informations adaptées** sur l'alimentation de leur nouveau-né.

Privilégier l'allaitement maternel exclusif

Privilégier l'allaitement maternel exclusif en ne donnant aux nouveau-nés allaités aucun aliment ni aucune boisson autre **que le lait maternel** sauf indication médicale. Pour les enfants prématurés, **privilégier le lait de la mère**, donné cru, chaque fois que possible et privilégier le **lait de lactarium** si un complément est nécessaire.

Laisser l'enfant avec sa mère 24h/jour

Laisser **l'enfant avec sa mère 24 heures par jour** et favoriser le peau à peau qui est considéré comme un soin

Encourager l'alimentation dès les signes d'éveil

Encourager l'alimentation dès **les signes d'éveil** et à la demande, **sans limitation** lié au poids ou à l'âge gestationnel.

Eviter l'utilisation des biberons et tétines

Eviter l'utilisation des **biberons** et des sucettes ou tétines pour les enfants allaités.

Travailler en réseau avec les associations de soutien

Identifier les **associations de soutien** à l'allaitement maternel et autres soutiens adaptés et leur adresser les mères dès la sortie de l'établissement.
Travailler en **réseau**.

Respecter le code international des SLM

Protéger les familles des pressions commerciales en respectant **le Code international de commercialisation** des substituts du lait maternel (SLM).

Tel est l'**engagement** du Pôle Femme & Enfant pour **accompagner** et **respecter** les **besoins** des **mères** et des **bébés**